

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0216**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. Jean-Baptiste Lachana située
29, rue Marius Poncet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0216**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. Jean-Baptiste Lachana située 29, rue Marius Poncet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Marius Poncet à Saint Genis les Ollières, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 38 mètres carrés dépendant de la propriété de monsieur Jean-Baptiste Lachana située au numéro 29 de la voie précitée et cadastrée sous les numéros 5 et 7 de la section AO.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Lachana céderait le bien en cause à titre purement gratuit mais à charge pour la Communauté urbaine de lui verser une indemnité de 10 995 € pour la reconstruction de la clôture, travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété.

La Communauté urbaine prendra également à sa charge les travaux de démolition de l'entrée et du muret existants, l'évacuation des déblais et le déplacement du compteur d'eau, ces travaux étant estimés à 8 000 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition de la parcelle de terrain dépendant de la propriété de monsieur Jean-Baptiste Lachana située 29, rue Marius Poncet à Saint Genis les Ollières.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable pour la démolition du muret existant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 10 995 € pour l'indemnité, de 1 000 € pour les frais estimés d'actes notariés et de 334,58 € pour les frais d'établissement du document d'arpentage.

5° - La somme de 8 000 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2008 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.